



Le lundi 19 février 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 février 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

20/02/2024

Excusé(s) (6) : M. Brice TAYON ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Annick MABON ayant donné procuration à Mme Isabelle BOUGNOUX, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

10 : Acquisition de la parcelle CZ 233 - Allée de Toutifaut à Châteauroux

Afin de permettre une régularisation foncière, un accord a été trouvé avec l'indivision Baszanger - Humbert pour la cession de la parcelle cadastrée CZ 233, d'une surface de 227 m², comprenant une portion de l'allée de Toutifaut et ses accessoires, au prix de 1 €.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'intégrer dans son patrimoine cette voirie ouverte à la circulation publique ;

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale ;

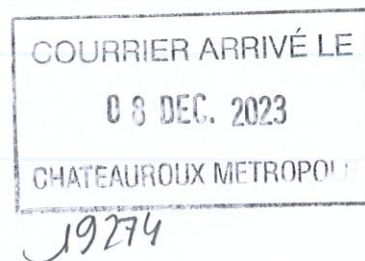
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée CZ 233 à Châteauroux, d'une surface de 227 m², appartenant aux familles Baszanger et Humbert, au prix de 1 €,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Roland VRILLON



Monsieur François-Philippe Humbert
2 rue de la Meuse
42400 Saint Chamond

***Le Maire, Président de Châteauroux Métropole
Vice-président du Département de l'Indre***

DGA Aménagement et Equipements Publics
Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat
Contact : Flore Vételé – 02 54 60 52 59
Courriel : service.foncier@chateauroux-metropole.fr
Réf. : 2023-1593

Objet : cession terrain allée de Toutifaut

Monsieur,

Par courrier du 25 septembre 2023, la famille Baszanger a sollicité la commune de Châteauroux pour proposer la cession à l'euro de la parcelle cadastrée CZ 233, d'une contenance de 227 m², sur laquelle est implantée une portion de voirie dénommée « allée de Toutifaut » et ses accessoires.

Afin de régulariser la situation foncière dans les meilleurs délais, la commune de Châteauroux a répondu favorablement à cette proposition et souhaite procéder à la signature de l'acte de vente correspondant.

Après consultation du service de la publicité foncière de Châteauroux, il apparaît néanmoins que ce bien appartient également, pour moitié, aux 3 enfants de Monsieur Gustave Humbert (acte de donation-partage en date du 14 décembre 1981).

Par la présente, je reviens donc vers vous pour informer l'indivision de la situation et solliciter votre consentement écrit à la cession.

Dans l'attente, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile d'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Châteauroux, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Gil Avérous

Consentement à cession

Je soussigné (e).....Francois Philippe ...HUMBERT

Né(e) le30/11/1960.....

demeurant à2 rue de la meuse.....42400 ST CHAMOND.....

Déclare par la présente consentir à la cession à l'euro pour la part me concernant

De la parcelle cadastrée CZ 233 d'une contenance de 227M2 sur laquelle est implantée une portion de voirie dénommée « allée de Toutifaut » et ses accessoires

à la Commune de CHATEAUROUX

Fait à : ST CHAMOND

le 5/12/2013

pour valoir ce que de droit.

Signature :



Consentement à cession

Je soussigné (e).....*Agnes HUMBERT*.....

Né(e) le*03 / 12 / 1957*.....

demeurant à*213 rue Marcel Paul 38560 Champ/s*.....

Déclare par la présente consentir à la cession à l'euro pour la part me concernant

De la parcelle cadastrée CZ 233 d'une contenance de 227M2 sur laquelle est implantée une portion de voirie dénommée « allée de Toutifaut » et ses accessoires

à la Commune de CHATEAUROUX

Fait à : *Champ-sur-Dore*

le *5/12/2023* pour valoir ce que de droit.

Signature :



INDIVISION BASZANGER
C/O Caroline LEMIERRE-BASZANGER
8 avenue du Colonel Bonnet
75016- PARIS

Monsieur Gil AVEROUS
Maire de CHATEAUROUX
Hôtel de Ville
CS 80509
36012- CHATEAUROUX-CEDEX

Paris, le 13 octobre 2023

lettre service -

OBJET : cession parcelle CZ 233

Monsieur le Maire,

Après de nombreux échanges avec vos services concernant la parcelle CZ 233, dont nous sommes mes sœurs et moi propriétaires indivises (pour moitié) je vous serais obligée de trouver ci-dessous notre décision et nos observations à propos de ce terrain.

Nous avons hérité de cette parcelle et d'autres, ainsi que de terrains dans l'environnement du lotissement des Hameaux du Pin, par donation-partage le 18 décembre 1981. Le sort de l'ensemble de ces terrains divers a été réglé très rapidement à l'exception de cette mini parcelle de 227m² qui a été délaissée. La Ville au cours des années s'est crue autorisée à créer sur celle-ci une voirie, un trottoir et d'y installer un transformateur sans se soucier du fait qu'aucune rétrocession n'avait été faite.

A la réception en juin 2023 d'une lettre RAR de mise en demeure d'avoir à élaguer les arbres sur ce terrain, nous avons contacté vos services pour comprendre la situation. Après de nombreux échanges téléphoniques et écrits et vérifications diverses il ressort :

- Que cette parcelle est une propriété indivise entre l'indivision BASZANGER et l'indivision HUMBERT, voir l'Etat Hypothécaire que j'ai adressé à vos services.
- Que nous, Indivision BASZANGER sommes absolument vendeurs de cette parcelle aux conditions exposées dans un courrier précédemment adressé à vos services. Une réponse positive nous ayant été donnée par mail le 6 octobre 2023.

Lors de notre dernier entretien avec Madame Elodie JOLY, nous avons confirmé cette volonté de cession et informé que malheureusement la fille aînée des 3 enfants de l'Indivision HUMBERT nous avait écrit « qu'elle ne voulait rien avoir à faire avec cela et qu'en conséquence

vous pourriez récupérer leur moitié de parcelle par le biais de la procédure de prescription acquisitive autrement dénommée USUCAPION. »

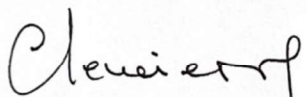
Ainsi que nous en sommes convenues Madame JOLY et moi-même lors de notre dernier entretien téléphonique j'adresse à celle-ci notre titre de propriété (Donation-Partage) , nos 3 cartes d'identité et confirme notre volonté absolue de céder à votre commune notre moitié de parcelle aux conditions que nous avons fixées.

Je joins également les coordonnées de Madame Agnès HUMBERT, fille aînée de l'indivision enfants HUMBERT et le texte de sa réponse refusant de me parler de ce dossier, ainsi qu'avoir à faire à vos services.

Pour notre part nous souhaitons vivement aller jusqu'au bout de cette cession à l'€ symbolique et autres conditions. Considérant la plantation d'arbres faite par la ville, les travaux de voirie et trottoir exécutés par la Commune ainsi que l'implantation d'un transformateur électrique, le tout sans notre accord, nous vous demandons de bien vouloir assurer aux frais de la collectivité l'élagage des végétaux sur cette parcelle afin d'assurer la sécurité des usagers.

En terminant cette lettre je souhaite remercier l'ensemble du personnel de vos différents services pour leurs grandes disponibilités, amabilité et compétence

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma parfaite considération.



Caroline LEMIERRE-BASZANGER
Représentant l'indivision BASZANGER

Consentement à cession

Je soussigné (e) HUMBERT épouse BREUNEVAL
MARIE - SOPHIE

Né(e) le 27/05/1963

demeurant à Route de Rougenan, 23 -
1966 BOTYRE - SUISSE

Déclare par la présente consentir à la cession à l'euro pour la part me concernant

De la parcelle cadastrée CZ 233 d'une contenance de 227M2 sur laquelle est implantée une portion de voirie dénommée « allée de Troufaut » et ses accessoires

à la Commune de CHATEAUROUX

Fait à: Botyre

le 05/12/23

pour valoir ce que de droit.

Signature:

Acquisition de la parcelle CZ 233 par la Ville de Châteauroux



Sources :
Châteauroux Métropole
Service Affaires Immobilières et foncières
PCI Vecteur Octobre ©DGFIP
MAJIC Janvier 2023©DGFIP
BD ORTHO ©IGN (prise de vue Juin 2023)

Edition du 21/12/2023

Acquisition de la parcelle CZ 233 par la Ville de Châteauroux

